



## POINT DE SITUATION N° 13

Le 1 août 2020

Chères Monastériennes, Chers Monastériens, Chers estivants,

Après un mois de juillet qui nous a heureusement fait retrouver l'atmosphère estivale et festive qui nous enchante, le mois d'août nous laisse espérer une ambiance aussi agréable et ensoleillée.

Les animations, évènements, activités sportives et culturelles communales vont se poursuivre et vous sont présentées tous les 15 jours dans un feuillet intitulé « programmation estivale » distribué dans les commerces, à la mairie, l'agence postale communale, la bibliothèque et accessible aussi sur notre site Internet. Nous avons décidé de tout faire pour qu'un maximum d'animations soit maintenu en prenant les précautions nécessaires : exigence de protocoles précis pour réduire les risques de circulation virale et de contamination, transmission en préfecture avant autorisation. Mais au-delà de ces exigences réglementaires ; le bon déroulement de ces manifestations dépend de chacune et chacun d'entre nous. Plus que jamais le respect mutuel demeure la clé de ce bien vivre ensemble que nous apprécions tous. Si le légitime besoin de détente se conjugue parfois difficilement avec les contraintes, nous devons garder à l'esprit que le respect des règles de distanciation et le port du masque systématiquement dans les commerces et les milieux fermés est la meilleure façon de ne pas subir de contraintes plus importantes dans les semaines et mois à venir.

**Le manège et les auto-tamponneuses ainsi que le saut à l'élastique seront présents jusqu'au 30 août.** Leur positionnement a été légèrement modifié par rapport aux années précédentes pour permettre une circulation plus aisée, l'élargissement de la terrasse du Vignoble, et une meilleure visibilité du patrimoine classé de la Place de l'Eglise Madame.

Les concerts se déroulent soit sur les espaces dépendant des commerces soit de manière itinérante pour ceux qui sont organisés par la commune ou encore dans les lieux tel le jardin de la mairie permettant une maîtrise des flux d'auditeurs.

**Le club de voile et le tennis** ont repris leurs activités. **La pétanque** et les tournois organisés par l'Elan Monastérien dans le respect des protocoles établis par la fédération se déroulent comme annoncé. **Le golf miniature est ouvert** aux horaires habituels.

Ceux des concerts maintenus des **Mercredis de Prigny** se déroulent dans l'Eglise paroissiale en raison des capacités d'accueil plus importante.

## **Baignades**

Les sauveteurs ont repris leur poste Plage du Pré-Vincent, seule plage surveillée de la commune. La baignade en dehors de la plage du Pré-Vincent ne bénéficie donc d'aucune surveillance et engage la responsabilité individuelle de chacun.

La Plage du Pré-Vincent ne pouvant bénéficier d'un chemin aménagé pour faciliter l'accès des personnes ayant des difficultés de déplacements dans le sable, un fauteuil adapté (TIRALO) peut être demandé aux sauveteurs qui disposent de cet équipement dans leur local.

Comme chaque année, vos enfants pourront apprendre à nager dans la **piscine localisée en bas de la salle Jean Varnier**

## **Les marchés**

Les marchés du jeudi et du samedi comportent des accès identifiés avec mise à disposition de gels par la municipalité. Il est rappelé que les distanciations doivent être respectées et que, compte tenu d'une fréquentation assez importante en août, le port du masque, obligatoire pour les commerçants, est fortement recommandé pour les clients. **Les marchés artisanaux** doivent respecter ces mêmes principes. Si nous étions amenés à constater une trop grande fréquence de comportements à risques et de non-respect des distanciations, un arrêté municipal imposant le port de masque sur l'espace public serait immédiatement pris.

## **Protéger la nature, réduire les incivilités**

Les espaces naturels sensibles, dunaires et marais, constituent une forte composante de l'attractivité de notre commune. Il convient de les préserver en suivant les recommandations de cheminements indiqués sur les sites.

Nous observons une augmentation préoccupante des excréments d'animaux domestiques sur les cheminements du littoral comme en centre bourg. Je rappelle que la commune met à disposition des sacs qui permettent le ramassage et que les **chiens doivent être tenus en laisse**.

Sur les plages, la divagation des chiens est interdite. Le respect de cette règle conditionne la sécurité sanitaire en des lieux où les enfants comme les adultes sont en contact avec le sable.

L'augmentation de la fréquentation de notre commune dont nous nous réjouissons, est malheureusement associée à un manque de respect des règles basiques de stationnement et de limitation de vitesse. Il convient de privilégier les parkings rarement pleins et de respecter la priorité donnée aux piétons en centre bourg. Enfin, pour des raisons de sécurité pour les enfants, **la circulation en vélo est interdite le long du littoral** y inclus sur le boulevard de l'Océan. Enfin, la **consommation d'alcool est interdite sur la voie publique et sur les** plages.

Ces incivilités qui peuvent toutes faire l'objet de remarques et de rappels par nos services municipaux sont aussi susceptibles de donner lieu à verbalisation par la gendarmerie.

## Eclairage public

Après une période marquée par une extinction anormale de l'éclairage public à 23h30, notre prestataire a pu enfin intervenir pour restaurer un **éclairage jusqu'à 2h du matin**. Il est possible pendant les prochains jours que l'éclairage apparaisse y compris en journée en raison d'interventions de notre prestataire chargé du référencement des candélabres.

Nous avons par ailleurs été informés qu'une **coupure d'électricité interviendra le 4 août entre 13h45 et 15h15**, sur la place de l'Eglise Madame et sur une partie du centre bourg.

## Arrêté sécheresse

Notre commune est concernée par les interdictions d'arrosage en raison du niveau très bas des ressources sur notre bassin versant. Vous pourriez être étonnés de constater des arrosages par nos services. Ceux-ci sont réalisés avec des réserves d'eau de pluie stockées et sont donc conformes à la réglementation. J'invite chacun à prévoir ce type de réserve.

Je vous souhaite un très beau mois d'août et vous donne rendez-vous pour un nouveau bulletin début septembre.

Le 1 Août 2020  
Pascale Briand  
Maire des Moutiers en Retz



## Les numéros d'appel utiles pour les commandes dans les commerces

- Proxi : 02 51 74 61 88
- Poissonnerie : 02 40 64 69 46
- Boucherie : 02 40 82 72 31
- Boulangerie : 02 40 82 75 47
- Domaine du Sillon Côtier : 02 40 64 77 29
- La P'tite Place : 06 64 00 47 13 – système de restauration à emporter
- Les Délices de l'Air Marin : 06 32 50 54 80
- La Ferme du Moulin de Bellevue : 06 49 09 51 23
- La Petite Monastérienne : 09 73 68 38 87
- Zone ostréicole de Lyarne

Afin de pouvoir assurer la sauvegarde de son activité, la Zone Ostréicole de Lyarne met en place un nouveau dispositif de commercialisation de ses produits.

- **Les établissements GADET** proposent une livraison à domicile, sur un rayon de 12 à 15 km du lieu de leur exploitation, et respectant les consignes gouvernementales et les principes de base des gestes barrière.  
**Vous pouvez les contacter au 06 40 11 06 03**
- Pour les autres ostréiculteurs de la zone, il vous suffit de passer vos commandes par téléphone. Chacun vous indiquera alors ses modalités de fonctionnement quant au retrait des produits commandés.
  - **Jacques GAREL : 06 88 07 75 67**
  - **Jean-Philippe DUPONT : 06 40 72 19 04**
  - **Pascal et Virginie GIRARD : 06 59 17 28 24**
  - **Alain DOUSSET : 06 82 04 15 39**
  - **Laurent DAVID : 02 40 64 68 41**
  - **Joël TESSIER : 02 40 64 79 01**
- **Yvan AVRIL – Port du Collet : 02 40 21 44 21**

## Les sites de la communauté d'agglomération utiles à consulter

- Lien vers la page Facebook <https://www.facebook.com/pornicagglo/>
- Lien vers le site internet : <http://www.pornicagglo.fr>